

N° 2023-041

OBJET :

CDAS 2023 – Demande de
subvention pour l'aménagement de
la voirie de la ZAE de Moulin
Dessailly à Lullin

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MOMBARD Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :.....29
pour :.....29
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement de la voirie de la ZAE de Moulin Dessailly à Lullin pour un montant de 1 100 000 € HT. Il précise que ce projet est éligible au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

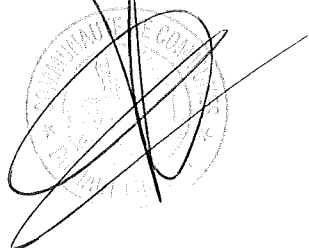
Le :

- à l'unanimité,
- **approuve** le projet d'aménagement de la voirie de la ZAE de Moulin Dessailly à Lullin pour un montant de 1 100 000 € HT,
- **accepte** le plan de financement suivant :

▫ CD74 (CDAS 2023) – 30 %	330 000,00 €
▫ autofinancement	770 000,00 €
- **sollicite** auprès du Président du Département de la Haute-Savoie une aide d'un montant de 330 000 euros au titre du CDAS 2023,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

